



**APPROBATION  
CRÉATION  
CENTRALE  
HYDROÉLECTRIQUE  
DU NID D'AIGLE**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2017/38

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2017

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, PINATEL François, VIN Daniel ;

**ABSENTS** : SEVERAC Pascal ; COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), MIALON Delphine (pouvoir à Hugues BEAUMES),

*Secrétaire de séance* : Monsieur PINATEL François

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2006 portant création d'une société d'économie mixte locale, dénommée « SEML du Nid d'Aigle ». Cette société a pour but de construire et d'exploiter une microcentrale hydraulique sur la rivière Romanche, au lieu-dit « la combe de Mallaval ». La commune de Mizoën est actionnaire majoritaire avec 51 % des parts.

Vu l'arrêté Préfectoral n° 38-2017-079-DDTSE01 autorisant l'enquête publique relative à la création de la centrale hydroélectrique du Nid d'Aigle sur la Commune de Mizoën,

Considérant les enjeux environnementaux, la valorisation des ressources naturelles et le développement du territoire que ce projet peut apporter à la Commune de Mizoën,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

**APPROUVE** la création de centrale hydroélectrique du Nid d'Aigle sur la rivière Romanche sur le territoire de la Commune,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

